
DEPARTEMENT DU NORD REPUBLIQUE FRANÇAISE ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE CANTON DE FOURMIES - COMMUNE DE SARS-POTERIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 6 février à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

Etaient présents: Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Franck HUGOT, Angélique DUCHESNE, Aurore WALEMME, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN-BERNARD. Guillaume PIERART, Thierry LEMOINE, Ludovic COMEAU

Absents excusés:

- M MOLITOR a donné procuration à M CARETTE
- MME MAIRESSE a donné procuration à M ANSELOT
- M HUGOT a donné procuration à M DARCHU
- MME WALEMME
- MME QUINZIN

Date de convocation : 29 janvier 2024 - Date d'affichage : 29 janvier 2024

Nombre de Conseillers présents : 10 Qui ont pris part aux délibérations : 13

Secrétaire de séance : MME LAMANT

OBJET : Remboursement de la tablette de l'association US SARS

Madame la Maire informe le conseil municipal que l'association de football a dû acheter une tablette pour envoyer les résultats après les matchs. Les résultats ne se font plus sur papier et passible d'amende.

Madame la Maire propose de prendre en charge le remboursement de celle-ci. Le montant de la facture s'élève à 168.98€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition.

FAIT ET DELIBERÉ EN SÉANCE, LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Sandra BROGNET, Maire